

**Décision N°DEC22-02 portant nomination de la direction
d'une unité de service**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Daniel CHOQUET est nommé directeur de l'unité de service UAR 3420 / US 004 Bordeaux Imaging Center (BIC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 2 ans soit, jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2 :

Messieurs Patrick MOREAU et Marc LANDRY sont nommés directeurs adjoints de l'unité de service UAR 3420 / US 004 Bordeaux Imaging Center (BIC) à compter du 1^{er} janvier 2022, pour un mandat de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 06 décembre 2021
en deux exemplaires originaux,
Manuel TUNON de LARA

